

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 5

Artikel: Réponse de M. Tallichet
Autor: Decoppet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 3° les traitements généralement élevés payés aux gardes ;
- 4° les prix de vente pour bois de service sont, dans le district de Vevey, parmi les plus bas de toute la Suisse.

Dépenses. Il nous reste à montrer comment elles se répartissent entre les différents postes de ce chapitre.

Nous n'avons fait ce calcul que pour les trois années 1905 à 1907, pour lesquelles nous disposons de données sûres et complètes. Durant cette période, les dépenses ont comporté :

pour traitements et vacations des sections forestières, le	3,7 0/0
» traitements des gardes	8,5 »
» installation et entretien des pépinières	5,9 »
» coût des plantations et leur nettoiemnt	20,0 »
» coût des exploitations et transports	53,0 »
» construction et entretien des chemins et clôtures.	5,3 »
» fossés d'assainissement	1,0 »
» divers	2,6 »
	100,0 0/0

Si nous voulons, pour les mieux juger, comparer les données du tableau précédent avec d'autres, relevons que, d'après M. le professeur Hüffel, la production moyenne (1892) des forêts communales de France est de 2,59 m³ et fr. 17,90 par ha.

Il y aurait quelque intérêt à pouvoir établir plusieurs comparaisons, en particulier avec d'autres régions alpestres ou du Jura. Nous serions heureux si nous pouvions, par cette petite étude, décider quelques collègues à nous renseigner sur les résultats qu'ils ont pu constater dans leurs arrondissements.

H. Badoux.



Réponse de M. Tallichet.**

Monsieur,

Lausanne, le 4 avril 1908.

En 1894, je m'adressais à Numa Droz en lui demandant, où je pourrais trouver des renseignements sur l'activité du bureau fédéral des forêts. J'ai sous les yeux la lettre, datée de Glaris, 21 mai 1894, par laquelle M. Coaz lui répondait en disant qu'il

* *G. Hüffel*, *Economie forestière*. Tome I, page 407.

** *Vide Journal forestier suisse*, numéro précédent.

ne possédait aucun exposé général et qu'il se proposait d'en établir un pour l'exposition de Genève en 1896. En attendant, il me faisait envoyer la collection de la *Feuille fédérale* qui renfermait ses rapports annuels. Je les ai reçus en effet, et ce que j'y ai trouvé était tellement pauvre qu'il était impossible d'en rien tirer. Le travail pour l'exposition a-t-il été fait? Je n'en sais rien, car je n'ai pu le découvrir. Et les questions que j'ai adressées à divers forestiers sur ce sujet, non seulement ne m'ont rien appris, mais pas même renseigné sur les personnes auxquelles j'aurais pu m'adresser. Ma sortie à ce sujet était donc parfaitement justifiée. Si j'avais su où m'informer il y a longtemps que je l'aurais fait, car cela m'intéressait vivement.

J'aurais inséré bien volontiers votre article s'il avait été écrit sous la forme seule admissible dans une revue, qui laissât de côté les polémiques pour s'attacher à l'exposition, sous une forme agréable, de ce que le dicastère a fait de bon et utile et des difficultés qu'il rencontre. Il y a des indications dans votre travail, et aussi des excuses qui montrent que je n'avais pas tout à fait tort et que j'aurai rendu le meilleur service si mes critiques amènent le département à publier un exposé de son activité qui la fasse connaître au public et l'intéresse à une question importante pour la Suisse. Une partie de ses difficultés provient précisément de ce qu'il n'est pas en contact avec le populaire, qui ne peut le soutenir quand il ignore tout. Et cela durera aussi longtemps qu'on ne fera pas effort pour le renseigner.

J'ai ouvert la brèche, ce qui a amené M. Henry Correvon à me faire part de ses idées, sur quoi je lui ai immédiatement demandé de les formuler en un article qui a continué à intéresser le public à la question, et dans tout cela, non seulement il n'y a pas eu l'ombre d'une opposition mauvaise, mais je me félicite d'avoir réveillé qui de droit et d'avoir monté les moyens d'intéresser le public et de trouver en lui l'appui qui a manqué jusqu'ici.

Voilà les faits. Si l'administration fédérale n'en profite pas, ce sera sa faute, et non la mienne, car ma réclamation était faite précisément pour l'amener à montrer ce qu'elle a obtenu, et lui fournir le concours dont elle a besoin.

Agréé, Monsieur, mes meilleures salutations

Edm. Tallichet.

La lettre de M. Tallichet se passe de commentaires et nous laissons à nos lecteurs le soin de tirer la conclusion qui s'impose. Mais nous ne pouvons pas terminer le débat, sans présenter nos excuses au directeur de la Bibliothèque Universelle.

Nous regrettons d'abord, bien vivement, de l'avoir pris au sérieux. Cet homme nous avait profondément impressionné, qui malgré ses grandes occupations et la haute sphère dans laquelle il agit, cherche depuis quelque dix ans à se rendre compte de l'activité du service des forêts. Mais ces recherches se résument à quoi? A parcourir la collection de la *Feuille fédérale*, si pauvre en renseignements qu'il est impossible d'en rien tirer. Vraiment, l'effort n'est pas bien grand et c'est un peu manquer de logique, pour celui qui reproche à d'autres, d'être d'affreux paperassiers.

Nous nous excusons aussi, bien humblement, d'avoir songé à faire paraître chez lui, l'article répondant à sa réclamation. Nous comptons, il est vrai, sur la courtoisie de M. Tallichet, mais M. Tallichet n'en a cure. Les charmantes lectrices de la Bibliothèque Universelle, auxquelles il s'adressait, s'offusqueraient et avec raison, de notre prose à nous, qui ne s'attache pas avant tout à l'exposition sous une forme agréable. Des chiffres et des faits, fi quelle horreur! Ce qu'il faut à M. Tallichet, c'est un exposé agréable, un roman forestier, genre Theuriet.

Et puis, nous polémiqons! Comme ces gens d'une méchanceté telle, qu'ils se défendent quand on les attaque, les forestiers ont l'outrecuidance de ne pas accepter avec reconnaissance, les coups si bienveillants de M. Tallichet.

Selon son habitude, le Prophète a parlé et, une fois de plus, il vient de sauver la République. Non seulement il a mis les doigts sur la plaie, mais il indique le remède énergique, capable de la guérir.

Voilà les faits. Si l'administration fédérale et les forestiers n'en profitent pas, ce sera leur faute et non la sienne et M. Tallichet abordant d'autres problèmes d'un intérêt plus grand, continuera à donner des conseils que nul ne lui demande.

Decoppet.

